

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME:
ACCUEIL D'UN ÉLÈVE EN TUTORAT, ÉTUDIANT
PIERRE GIQUEAUX

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - Conservatoire à
rayonnement départemental
Numéro : 2022-D-039

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 246 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Préambule : Ce partenariat a pour objet l'accueil dans les locaux du conservatoire de la stagiaire du Pôle Aliénor d'Aquitaine, Pierre Giqueaux actuellement en préparation au diplôme d'État de professeur de musique. Dans le cadre de sa formation, la stagiaire a été confiée par le Pôle Aliénor à Monsieur Grégoire Feybesse, professeur d'enseignement artistique du conservatoire, afin qu'il assure un tutorat pédagogique.

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de tutorat pédagogique passée entre le Pôle Aliénor D'aquitaine, le conservatoire de GrandAngoulême et l'étudiant Pierre Giqueaux.

Article 2 – Le tutorat pédagogique se déroulera à partir du 1^{er} décembre 2021 pour se terminer le 30 juin 2022.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 MARS 2022
Pour Le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 31 MARS 2022
Publié ou notifié,
Le

31 MARS 2022